

Éditorial

Interview d'Axelle Brodiez-Dolino sur le droit à l'emploi

P3

Grand angle

SEVE Emploi

P.10

La FAS s'engage

Interview d'Antoine Dulin (COJ) sur le CEJ-JR

216



Nº28

ÉDITORIAL

Interview d'Axelle Brodiez - Dolino sur le droit à l'emploi

· Plan de vigilance et de mobilisation de FAS Appel à participation pour les Journées

CHRS et logement d'abord : une enquête exploratoire • Intervention de l'association Emergence-s au colloque Emploi en Normandie

· Concertation sur la feuille de route IAE à Grenoble

· Une Saint-Valentin sous le signe de la solidarité à Lille

TÉMOIGNAGES ADHÉRENTS

Martine Badaire (Fondation Massé-Trévidy)
 Cathy Thillard (Emergence-s)

DÉCRYPTAGE

Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration

GRAND ANGLE

Expérimentation du RSA rénové

• Formation ETAIE: Promotion 2022-2024 en Normandie · Médiation Active : interview de Yann Marchat et Héloïse Hamain

• Interview de Stéphane Avrila, Directeur Pôle IAE au sein de La Mie de Pain

• Interview de Sarah Lechat, Coordinatrice de la Plateforme FAIR

• Reportage au sein de l'association La Clède à Alès

LA FAS S'ENGAGE

· Bilan intermédiaire de la recherche-action

· CEJ-JR: Interview d'Antoine Dulin, Vice-Président

ZOOMSUR

Zoom sur le service Stratégie et Analyse des politiques publiques

20 PAROLEÀ

Jimmy Bonmalais et Kamala Tacoun, Président et Déléguée régionale de la FAS Océan Indien

UNTOURENEUROPE

Les élections européennes 2024, un enjeu (aussi) pour notre secteur

ON DECRYPTE

Le sans-domicilisme a un impact sur la santé

24 L'INFO EN PLUS / HOMMAGE

- · L'Œil du CRPA sur la Loi Immiaration Hommage à Gabriel Hardy, Président de la FNARS
- · Journée Nationale Logement d'abord - 28 mai 2024 en France

F-N°28 • MARS 2024

LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

76, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris

Tél.: 01 48 01 82 00

www.federationsolidarite.org contact@federationsolidarite.org

- Directrice de la publication : Nathalie Latour
- Rédactrice en cheffe : Laure Kuntzinger Rédacteur en chef adjoint : Radu Boata
- Directeur de création : Bruno Franceschini/Moka
- Impression : Media Graphic
- Ont participé à ce numéro : Axelle Brodiez-Dolino, Chloé Rabs, Rémi Boura, Elvire Ticchioni, Coline Derrey Favre, Antoine Moulin, Pol-Euan Lacombe, Nada Breidi, Diane Demoen, Antoine Decoster, Delphine Charlet, Jessica Barbet, Judith Marie, Adèle Croisé, Charline Barghane, Lou-Jayne Hamida, Tiphaine Guérin, Delphine Tyč, Camile Flaszenski, Emmanuel Bougras, Justine
- Lehrmann, Marc Gagnaire

 Photos: J.F. Marin, Mehrak Habibi, Ayagapin, FAS AURA, FAS Hauts-de-France, FAS OI, La Mie de Pain, Emergence-s, La Clède, Plateforme FAIR, CRPA AURA, Julien Jaulin, Constance Decorde, DR



ADHÉRER

à la Fédération des acteurs de la solidarité contre les exclusions, pour la solidarité.



Éditorial

Axelle Brodiez-Dolino

Directrice de recherche, CNRS - Membre du Conseil d'Administration, FAS nationale

Comment caractérisez-vous la régression des droits sociaux aujourd'hui?

Axelle Brodiez-Dolino: La protection sociale marche sur deux jambes: l'assistance et l'assurance. Pour la première, nous avons eu en France trois aénérations de minima sociaux (dans les années 1890-1910, 1940-1970 et 1980-2000), sans régressions, pour couvrir toujours davantage et mieux les personnes en difficulté. L'assurance, forgée entre les années 1890 et 1950, a aussi été de plus en plus complète. Depuis les années 1980 en revanche, l'assurance-chômage n'a cessé d'être durcie et détricotée, déversant les gens vers l'assistance - qui elle-même ne connaît pas, en dépit du chômage de masse, de nouvelles avancées mais au contraire des durcissements : stigmatisation des « assistés », multiplication et durcissement des contrôles et sanctions, voire volonté de retour en arrière (sur l'AME par exemple).

Comment est-on passé d'une société de pauvreté des inactifs à une société de pauvreté des actifs?

Axelle Brodiez-Dolino: Au 20° siècle.

les principaux pauvres étaient des inactifs: personnes âgées qui n'avaient pas encore atteint les retraites à taux plein et n'avaient jusqu'au minimum vieillesse de 1956 que des allocations ridicules; handicapés; veuves... Tandis que la norme du CDI à temps plein et le dynamisme économique faisaient fonctionner l'ascenseur social et la hausse des salaires. L'ancrage à partir des années 1980 d'un chômage de masse et d'une précarisation des emplois a changé la donne : alors que les inactifs ont vu leur situation s'améliorer (retraites, loi sur le handicap...). les actifs tombent dans la « nouvelle pauvreté » qui touche, depuis, surtout les familles monoparentales, les jeunes peinant à s'insérer de façon stable sur le marché de l'emploi, les chômeurs, les personnes à faible qualification, les personnes issues de l'immigration, des seniors mis à la retraite prématurément...

Pourquoi les minimas sociaux, malgré leur caractère essentiel, ne sont pas un tremplin pour sortir de la pauvreté?

Axelle Brodiez-Dolino: Car ils sont conçus comme un « plancher » de survie, mais ont toujours été forgés à distance du SMIC, pour le pas désinciter à la reprise d'emploi. Leur pouvoir d'achat s'est même dégradé au fil des décennies. Donc ils sont trop bas pour sortir de l'urgence et de l'angoisse du quotidien, pouvoir se projeter, ... Et dans un contexte où l'on manque d'emplois, les allocataires sont souvent les derniers dans la file d'attente, condamnés à une hypothétique « insertion » qui ne débouche sur rien.

Pourquoi faut-il revenir aujourd'hui à une trajectoire progressiste de la protection sociale?

Axelle Brodiez-Dolino: Parce que rogner encore sur les prestations, durcir encore le regard, stigmatiser les gens, les rendre individuellement responsables voire coupables d'une situation qui puise en fait à des causes macro-économiques et politiques, les sommer d'accepter n'importe quel petit boulot précaire et inadapté ne résout rien, ne traite pas les causes, voire aggrave les situations. C'est délétère pour les individus, épuisant pour les travailleurs sociaux et ne fait qu'aqgraver les fractures du pacte social.

En quoi la réponse du droit à l'emploi est-elle intéressante? Qu'y apporte la dimension collective et de proximité?

Axelle Brodiez-Dolino: Les constitutions des 4° et 5° Républiques posent que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Mais s'il y a bien une pression au « devoir de travailler », il n'y a pas en regard les emplois qui correspondent : aujourd'hui en France, alors même que la situation



s'est beaucoup améliorée depuis 2021, nous avons encore 2,8 millions de demandeurs d'emplois en catégorie A (et 5,1 millions catégories A, B et C) pour 332000 emplois vacants selon la DARES (chiffres qu'il faut multiplier par deux car il ne considère que les entreprises de plus de 10 salariés, soit la moitié des emplois vacants). En outre, nombre d'emplois vacants sont en inadéquation géographique, de compétence, d'horaires, ... avec les possibilités des demandeurs d'emploi. Enfin, le droit à l'emploi porté par le Collectif plaide pour des emplois décents et compatibles avec la transition écologique, ce qui est doublement souhaitable et pro-

> Propos recueillis par Laure Kuntzinger

Responsable du Service Communication et des Partenariats privés

FAS nationale

« LE DROIT À L'EMPLOI PORTÉ PAR LE COLLECTIF PLAIDE POUR DES EMPLOIS DÉCENTS ET COMPATIBLES AVEC LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, CE OUI EST DOUBLEMENT SOUHAITABLE ET PROGRESSISTE. »

N A T I O N A L E S

« Des associations à bout face à une pauvreté dont on ne voit pas le bout »: Plan de vigilance et de mobilisation de la FAS

Les acteurs de la solidarité se dotent aujourd'hui, après une large consultation des personnes accompagnées, des professionnel·les et des bénévoles dans les associations, d'un plan de vigilance et de mobilisation face à des réalités de la pauvreté et de la précarité que les récentes orientations gouvernementales rendent plus préoccupantes encore.

es associations ne voient pas le bout d'une précarité et d'une pauvreté qui s'étendent dans le pays. Elles sont elles-mêmes à bout à force de fragilisation de leurs moyens d'action. Elles sont sous le choc d'une série de décisions gouvernementales qui n'ouvrent d'autres perspectives que l'aggravation de ces lourdes difficultés : remise en cause de la loi SRU et du logement social, précarisation des étrangers dans le contexte du vote de la loi immigration même largement censurée par le Conseil constitutionnel, affaiblissement de la protection des chômeurs en fin de droits et du soutien à l'insertion par l'activité économique pourtant indispensable pour réussir le plein emploi. La nomination de Guillaume Kasbarian au ministère du logement, après avoir porté une loi de recul allant même jusqu'à proposer des peines de prison pour des impayés de loyers, suscite les plus vives inquiétudes.

En n'évoquant les pauvres et les précaires que pour les livrer en pâture à la crise des classes movennes – dont une partie est effectivement également précarisée et impose l'action - le gouvernement alimente un climat de défiance qui pèse quotidiennement sur l'action de millions de professionnels et de bénévoles qui sont, aux côtés des élus et des administrations, l'une des forces de notre pays en ces temps de lourdes fragilités individuelles et collectives.



En conséquence, la FAS s'engage à travers un plan de vigilance et de mobilisation pour la lutte contre la pauvreté à apporter soutien, accompagnement et protection aux associations dans le cadre fixé par son projet fédéral:

- · Un appui juridique renforcé aux associations, professionnel.les et bénévoles, y compris par des recours contentieux chaque fois que nécessaire en défense de l'accès aux droits, de l'hébergement, du logement et l'action sociale;
- · Un encadrement exigeant de la reprise des travaux avec les pouvoirs publics nationaux et locaux sur la base des priorités du courrier adressé au Premier ministre le 9 janvier 2024 ;

- ·Un développement des actions de communication afin de partager avec le plus grand nombre les avancées et les reculs vécus par les personnes en situation de pauvreté et de précarité, les professionnel.les et les bénévoles qui œuvrent au service de l'apaisement du
- L'élargissement de la base de nos mobilisations à tous les acteurs de la cohésion de la société (associations, syndicats de salariés, chefs d'entreprises, collectifs, universités, monde de la culture, collectivités locales, etc.).

Cette ligne directrice inspirera l'action de la Fédération et des fédérations régionales jusqu'aux « Journées du Travail Social» les 24 et 25 septembre 2024 à Nancy qui permettront, à partir des enjeux des métiers de l'humain, d'actualiser et si nécessaire d'amplifier nos mobilisations pour la solidarité.

Contenu du communiqué de presse diffusé le 9 février 2024

Consultez le plan via ce QR Code



LES JOURNÉES DUTRAVAIL SOCIAL

« POUVOIRS D'AGIR, POUVOIR AGIR »

24 ET 25 SEPTEMBRE 2024

La période que nous traversons est difficile. Notre pays, comme d'autres en Europe et dans le monde, est traversé par des fragmentations importantes, sociales, culturelles, identitaires, générationnelles, écologiques, etc. La cohésion sociale et les solidarités sont menacées par des choix ou des non-choix politiques. Les politiques publiques sont orientées vers des approches de court terme au détriment de l'investissement social durable. Elles sèment l'indignité pour les personnes comme pour celles et ceux qui les accompagnent.

est précisément plus indispensable que

Depuis 10 ans, les diagnostics sur la situation du travail social se sont multipliés, toujours plus alarmistes. Le constat est sans ambiguïté : invisibilisation de ces métiers occupés très largement par des femmes, crise d'attractivité qui se pérennise et se généralise, poids de la bureaucratisation, enjeu majeur de revalorisation et nécessité d'une évolution des conditions de travail. Nous connaissons toutes et tous les tentations sur lesquelles débouchent ces impasses et impossibilités d'agir : le découragement sous le poids des contraintes accumulées, qui nous éloignerait pourtant des Pour mettre en œuvre cette orientation, nécessités de l'action auprès des plus fragiles ; la radicalisation sous l'effet de 📑 rité vous propose de venir à Nancy les légitimes colères, qui nous empêcherait pourtant de comprendre la société et : consacrées au travail social, afin de agir en conséquence.

orsque la société se met en danger, Le travail social est à la croisée des le travail social est menacé. Alors qu'il enjeux sociaux et de transformation écologique, il est au cœur de la société. Notre projet fédéral adopté en juin 2022 indique « Notre Fédération entend poursuivre et amplifier sa mobilisation pour mettre rapidement un terme à la crise du travail social, obtenir sa valorisation, sa promotion, son accompagnement, et aboutir au respect de l'expertise des professionnel·les et à l'acceptation de leur utilité sociale auprès de toute la société...Les combats pour la solidarité supposent de donner du pouvoir agir aux personnes en précarité, aux travailleur-euse-s sociaux-ales, aux bénévoles et aux associations ».

> la Fédération des acteurs de la solida-24 et 25 septembre 2024 lors de journées poser, interroger, partager ce que nous

vivons toutes et tous, comme travailleuses sociales et sociaux, personnes accompagnées, acteurs associatifs professionnels et bénévoles, plongé·e·s au cœur des dynamiques et des contradictions de la société : vos avancées, vos difficultés, vos envies, vos colères,

Pour chercher ensemble, en lien avec les travaux du Livre Blanc du Haut Conseil du Travail Social, dans la diversité de nos domaines d'intervention et de pratiques, des éléments de réponse à la question qui nous occupe : quelle est la place et le futur du travail social dans notre société? C'est un autre avenir pour le travail social et la solidarité dans notre pays que nous vous invitons à venir imaginer et construire lors de ces journées. Un avenir de reconnaissance, de confiance, de transformation apaisée.

Pour plus d'informations



« LE TRAVAIL SOCIAL EST À LA CROISÉE DES ENJEUX SOCIAUX ET DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE, IL EST AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ. »

RÉGIONALES



FAS AUVERGNE RHÔNE-ALPES

CHRS et logement d'abord : une enquête exploratoire

n 2023, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône-Alpes (FAS AURA) a conduit une enquête exploratoire sur les pratiques des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à l'aune des principes d'action du logement d'abord¹. Cette enquête, financée par la Métropole de Lyon et copilotée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) est née d'une volonté d'ancrer les réflexions de transformation des pratiques et de l'offre d'hébergement (principalement collectif) à partir d'éléments objectifs et du vécu du

Les résultats, dont la synthèse est accessible sur le site internet de la FAS AURA, s'articulent autour de deux volets:

• Des éléments quantitatifs sur les CHRS de la Métropole de Lyon: on retiendra par exemple que 50% des places sont situées dans des logements diffus, et que 12% des places CHRS recouvrent uniquement de l'accompagnement dans le logement de personnes sous-locataires (CHRS hors les murs): les CHRS ne sont donc pas uniquement de l'hébergement collectif.

- Des éléments qualitatifs suite à l'enquête au sein de 7 CHRS, qui a permis de rencontre une trentaine de professionnels et d'habitants de CHRS. L'enquête a permis de mettre en lumière que les CHRS collectifs doivent relever plusieurs défis pour l'avenir
- Mettre à niveau certains bâtis en les alignant sur des normes « logement » pour faciliter la transformation de l'offre ;
- Renforcer le respect des droits des personnes et l'outillage des professionnels sur deux sujets principaux : la possibilité d'héberger des proches (en lien avec le droit à la vie familiale, affective et sexuelle), ce qui n'est pas toujours simple en collectif, et les consomma-



L'ENQUÊTE A PERMIS DE METTRE EN LUMIÈRE OUE LES CHRS COLLECTIFS DOIVENT RELEVER PLUSIEURS DÉFIS POUR L'AVENIR.

- tions (en lien avec les pratiques de réduction des risques et des dommages plus ou moins développées selon les
- -Les solutions à imaginer pour les personnes qui restent en CHRS faute d'une offre médico-sociale adaptée (personnes en perte d'autonomie ou vieillissantes principalement) ou qui souhaitent parfois, après une vie en institution, rester habiter dans des lieux

par un cycle de formation – action.

Coordinatrice régionale veille sociale /hébergement/logement FAS Auvergne Rhône-Alpes

structures);

Cette enquête, qui propose également des pistes d'actions, sera prolongée en 2024

Justine Lehrmann

FASHAUTS-DE-FRANCE

Une Saint-Valentin sous le signe de la solidarité à Lille : « Partageons l'amour, pas l'indifférence »

a solidarité a brillé de mille feux à Lille le 14 février dernier. Les associations de solidarité de la métropole adhérentes à la Fédération ont organisé, avec le soutien de la FAS Hauts-de-France, un événement unique en son genre pour sensibiliser à la situation des personnes sans abri.

De 12h à 14h, dans le centre-ville de Lille, un « speed meeting solidaire » a réuni Lillois et Lilloises avec les personnes privées de domicile. En jouant avec les codes « love » de la Saint-Valentin, l'objectif était de partager un moment chaleureux et empreint de tendresse en cette journée dédiée à l'amour.

Malgré une météo capricieuse, une foule nombreuse a répondu présente, attirée par la curiosité et l'envie de participer à cette action solidaire. Sur les places du centre-ville, l'ambiance était sympathique et festive avec la playlist « Love forever » diffusée en fond sonore, les passantes se voyant offrir des petites attentions: roses, cœurs, poèmes, gâteaux, badges, pierres décorées et ballons en forme de cœur.

Un petit livret a également été distribué pour sensibiliser aux préjugés dont les personnes sans abri sont victimes.



Vincent Morival, Vice-Président « Arrondissement de Lille » de la Fédération Hauts-de-France, rappelle la réalité alarmante: « Il y a 3000 personnes à la rue sur la métropole lilloise et 800 enfants, c'est inadmissible. » Il insiste sur la nécessité de rendre visible ces invisibles, un travail

essentiel pour les acteurs associatifs. Ce moment de partage n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse des bénévoles et des salarié·es des associations adhérentes à la fédération et des personnes au'elles accompagnent venues en nombre. En ces temps où l'indifférence peut paraître omniprésente, il est essentiel de rappeler que l'amour n'a pas d'adresse et qu'il ne doit oublier personne. « Partageons l'amour, pas l'indifférence » :

un mot d'ordre à suivre tout au long de

l'année!

Antoine Decoster

Assistant Administratif FAS Hauts-de-France

Consultez le livret via ce QR Code



¹Guide sur le logement d'abord en Europe, FEANTSA, Nicholas Pleace



FAS AUVERGNERHÔNE-ALPES

Concertation sur la feuille de route Insertion par l'activité économique (IAE) : première journée territoriale organisée à Grenoble mardi 6 février

pourquoi cette concertation ? Décou- : de travail national le 2 février, la première : Au sein des groupes de travail, les partipée en 3 réunions d'un groupe de : journée de concertation territoriale s'est : cipant·e·s ont travaillé sur des questions travail national et 3 journées territoriales avec des représentantes de : a été lancée à travers trois ateliers autour l'ensemble des partenaires de l'IAE, elle vise à déterminer les objectifs, les moyens et les évolutions du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. Les échanges préparatoires compilent les vécus depuis le terrain, avant une harmonisation nationale qui se traduira dans la feuille de route. Après une première réunion du groupe

déroulée à Grenoble le 6 février. La réflexion de la qualité des parcours IAE:

- Identification, mobilisation, entrée en IAE, levée des freins. Cet atelier était co-animé par la FAS AURA :
- Préparation du projet professionnel et transition vers l'emploi durable ;
- Développement de l'activité et des territoires (filières, commande publique).

cipant·e·s ont travaillé sur des questions cruciales que se posent au quotidien les acteurs de l'IAE : comment mesurer et rendre visible l'IAE pour être reconnue, comment apporter une réponse collective aux besoins du territoire, quelles propositions pour répondre à la fragilité financière des SIAE, comment inscrire l'IAE dans les politiques publiques auxquelles elle contribue ? La concertation territoriale se poursuit avec une journée en



Nouvelle-Aquitaine le 5 mars et une troisième journée territoriale courant avril en Bourgogne-Franche-Comté. À l'issue de cette concertation, le groupe de travail national se réunira en avril afin de réaliser la synthèse des travaux, en vue d'une présentation de la nouvelle feuille de route IAE prévue en septembre 2024. La fédération, par sa contribution, entend porter la complémentarité des acteurs qu'elle représente et qui accompagnent les plus fragiles vers et dans l'emploi,

dans les structures de l'AHI et de l'IAE. Les : Santé, Transition Écologique et Solidaritravaux issus de la concertation doivent permettre de dépasser une logique purement budgétaire pour se donner collectivement les moyens des ambitions affichées. La nouvelle feuille de route pour l'IAE doit favoriser l'accès à l'emploi pour toutes et tous, dans une approche globale d'accompagnement à l'emploi, au logement et à la santé, et en lien avec les entreprises et le développement des territoires. Que réellement riment Travail,

tés. C'est au quotidien que les acteurs que nous fédérons en font la démonstration.

Delphine Charlet

Chargée de communication et de la gestion administrative des formations, coordinatrice action culture FAS Auvergne-Rhône-Alpes Coline Derrey-Favre

> Chargée de mission Emploi-IAE FAS nationale

Témoignages adhérents



Retour Emergence-s sur le colloque Emploi de la FAS Normandie

Cathy Thillard, Directrice pôle insertion socio-professionnelle

Emergence-s est une association du territoire rouennais depuis 1882, adhérente de la FAS Normandie. Sa mission est d'accueillir et d'accompagner des personnes en situation de précarité avec 4 grands pôles d'activité : hébergement/logement, santé, justice et insertion socio-professionnelle (missions référents RSA, domiciliation, insertion par l'activité économique). Il met en œuvre des chantiers d'insertion accueillant 109 salarié es et 4 activités supports principalement tournées vers l'interne (bâtiment secondœuvre, restauration collective, hygiène & propreté des locaux et maraîchage bio) ainsi que le dispositif Premières Heures en Chantier (PHC). « Nous sommes pour cela conventionnés par Convergence France depuis 2022 pour 20 parcours par an. PHC est en arande partie financé par le département de Seine-Maritime et la métropole de Rouen. Nous avons un éducateur socio-professionnel qui propose et encadre des

« PHC EST UNE PASSERELLE VERS LES AUTRES DISPOSITIFS D'INSERTION. IL DÉMONTRE LES POSSIBLES DE CHACUN·E. »

activités sans enjeu économique, et travaille en lien étroit avec les « orienteur euse s » ou travailleur euse s sociaux ales. Ce programme bouscule les représentations professionnelles sur « la distance à l'emploi » et les personnes éloignées de l'emploi. Les périodes d'immersion en entreprise se réalisent facilement et révèlent les compétences. Mettre en situation les personnes est très valorisant et affiner leur projet sur la base des retours d'expérience. PHC diversifie les orientations professionnelles ». Pour Cathy, Premières Heures en Chantier change la posture des accompagnantes : partir des besoins et attentes de la personne, susciter des vocations. « PHC est une passerelle vers les autres dispositifs d'insertion. Il démontre les possibles de chacun·e.» Une belle manière de montrer que la distance à l'emploiest subjective.

Retrouvez la vidéo sur la chaîne YouTube de la FAS.





Regard sur la Loi Immigration

Martine Badaire, Directrice Asile/Migrants à la Fondation Massé-Trévidy

Martine Badaire est Directrice Asile/Migrants à la Fondation Massé-Trévidy dans le Finistère. Elle fait partie du Groupe d'Appui National Réfugié·e·s Migrant·e·s (GAN) de la FAS. Elle revient sur la Loi Immigration. « Nous avons suivi cette loi avec une pression constante pour les équipes. L'accompagnement de la FAS a été très structurant et rassurant via ces décryptages et réponses ». Au travers d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), la Fondation accueille 149 personnes avec 7 travailleur·euse·s sociaux·ales en proximité avec les familles et 68 mineurs non accompagnés grâce au service Odyssée. « Nous regrettons que l'État ne se soit pas saisi de ce qui a été fait pour l'accueil des Ukrainien ne s. Toutes les personnes que nous accueillons pourraient travailler, ils en ont les compétences. Ils apprendraient beaucoup plus facilement la langue. Nombreux euses sont bénévoles dans des associations locales pour avoir une activité.» La Fondation s'inquiète des décrets qui vont suivre la promulgation de la loi notamment sur les présences indues. « Certaines personnes sont en indues depuis le 31 octobre 2022. Nous craignons d'ailleurs de ne plus être financés pour leur accompagnement. Certain es col-

lèques ont déjà été menacé·es. La coupe budgétaire annoncée de 175 millions d'euros pourrait également fortement impacter le nombre de places et ainsi voir le nombre de personnes à la rue augmenter.» Martine Badaire rappelle pour finir que la problématique du logement est plus que jamais présente dans les Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. L'inter GAN Habitat / Réfugié·e·s Migrant·e·s croisé Immigration / Logement a d'ailleurs permis d'identifier des mêmes

Plus d'infos sur: www.fmt.bzh

Propos recueillis par

Laure Kuntzinger Responsable du Service Communication

et des Partenariats privés FAS nationale



a loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration créé un nouveau type d'admission exceptionnelle au séjour pour les personnes ayant exercé une activité professionnelle salariée dans les métiers en tension (nouvel Article L. 435-4 du Ceseda¹). Le 5 février, une circulaire « Admission au séjour des ressortissants étrangers justifiant d'une expérience professionnelle salariée dans les métiers en tension », transmise au préfet, apporte des précisions sur cette nouvelle disposition. Ce nouveau dispositif est temporaire et prendra fin le 31 décembre 2026.

Dans ce nouveau cadre, pour bénéficier d'une carte de séjour temporaire portant la mention « salarié » ou « travailleur temporaire », la personne devra notamment justifier qu'elle réside de manière continue en France depuis au moins trois ans et montrer qu'elle a exercé une activité professionnelle dans un métier dit « en tension » durant au moins 12 mois (consécutifs ou non), au cours des 24 derniers mois. D'autres éléments liés notamment à l'intégration et au respect de l'ordre public,

pourront être pris en compte par la Préfecture pour la délivrance du titre de séjour. Dans la continuité de la tribune transpartisane parue dans Libération en septembre 2023, la Fédération des acteurs de la solidarité avait travaillé sur les amendements successifs pour la création d'un titre de séjour, de plein droit, pour la régularisation des travailleur euse s en situation irréqulière exercant dans les métiers en tension. La version finale du texte est moins ambitieuse puisque les conditions posées par la loi ne sont pas opposables au préfet, qui dispose par conséquent d'une grande marge de manœuvre dans l'attribution de la carte de séjour.

Ce nouveau dispositif constitue une avancée pour les personnes sans-papiers exerçant en France dans les métiers en tension et l'on peut espérer qu'il permettra aux personnes concernées d'accéder à davantage de droits (prestation sociales, santé, logement...) améliorant ainsi leur intégration sur le territoire. À tout le moins, la liste des métiers en tension devra prendre en compte les réalités du terrain et les secteurs dans lesquels travaillent

effectivement les personnes en situation irrégulière (bâtiment, restauration, aide à la personne...). La FAS attend également des préfectures qu'elles délivrent systématiquement des autorisations provisoires de séjour autorisant à travailler dès lors que le dossier est complet, tout en traitant les demandes et les réponses de ces titres de séjour dans des délais raisonnables. La FAS reste vigilante sur l'application et la mise en œuvre de ce nouveau cadre d'admission exceptionnelle au séjour ainsi que sur le renouvellement de la liste des métiers en tension, non actualisée depuis 2021.

Chargée de mission « Accès aux droits »

FAS nationale

Chargée de mission Réfugié·e·s Migrant·e·s

Inséré sous le Chapitre V « Admission exceptionnelle au séjour » du Titre III du Livre IV du Code de l'entrée et du séjour des étrangers

Grand angle



EXPÉRIMENTATION DU RSA RÉNOVÉ Où sont les partenaires?

Depuis juin 2023, 18 territoires expérimentent le « RSA rénové » fondé sur un contrat d'engagement réciproque entre l'allocataire et France Travail qui inclut un accompagnement renforcé, au moins 15 h d'activité obligatoire, un régime de sanctions en évolution...

Contexte du déploiement de France Travail, déjà structuré au niveau national et dont les déclinaisons régionales, départementales et territoriales sont en cours de construction. Tous les nouveaux allocataires du RSA y sont inscrits d'office afin de centraliser l'accompagnement vers le retour à l'emploi tout en rapprochant France Travail des acteurs de l'accompagnement social des allocataires du RSA (département, associations, structures d'insertion par l'activité économique).

🗬 ette expérimentation a lieu dans le 🗀 La FAS demeure vigilante, d'abord quant à l'inclusion des personnes concernées dans la conduite de l'expérimentation. À ce jour, il semble qu'aucun territoire n'ait pensé la place des personnes accompagnées dans la gouvernance des expérimentations. Par ailleurs, le secteur de l'IAE, pourtant décrit comme un élément structurant des heures d'activité obligatoires des allocataires dans le projet de réforme, semble relativement exclu de la conduite de l'expérimentation, de même que les autres acteurs du champ

« LA FAS DEMEURE VIGILANTE, D'ABORD QUANT À L'INCLUSION : DES PERSONNES CONCERNÉES DANS LA CONDUITE DE L'EXPÉRIMENTATION. »

Enfin, la FAS s'interroge sur le calendrier de l'expérimentation car la généralisation du modèle du « RSA rénové » est prévue qu 1er janvier 2025. On constate une absence de véritable temps de bilan et de concertations sur les améliorations à apporter au dispositif. Cette méthode soulève d'autant plus d'interrogations considérant la dynamique actuelle de réduction des dépenses publiques. En effet, le dispositif demande le recrutement d'effectifs conséquents pour être efficient, or les choix politiques actuels paraissent difficilement compatibles avec cet objectif.

Pol-Euan Lacombe

Chargé de mission (stagiaire) FAS nationale





LA FORMATION ETAIE

Outiller les encadrant·e·s techniques et professionnaliser l'économie sociale et solidaire

Développée en 1993 en région Centre comme une expérimentation répondant aux besoins des structures de l'économie sociale et solidaire, la formation ETAIE a fêté ses 30 ans d'existence en 2023. Depuis sa création, elle s'est déployée sur dix régions, est devenue certifiante en 2002, et a permis à 1038 encadrant es techniques d'obtenir leur diplôme.

ler-retour entre la pratique et la théorie, la formation a évolué en tenant compte des transformations du métier d'encadrant.e: profils et vulnérabilités des personnes accompagnées, prise en main de la médiation active, besoins de formation aux compétences numériques... Ainsi, ETAIE outille les encadrant·e·s dans une vision transversale de leurs missions, valorise le rôle central qu'ils et elles tiennent dans leurs structures, et met en lumière la pertinence de leurs savoirs expérientiels dans

Peposant sur le principe d'une l'accompagnement des salarié·e·s en expérimenté en Nouvelle-Aquitaine. En alternance intégrative favorisant l'al-insertion. Nombre de stagiaires sont d'an-insertion de sur l'implication cien·ne·s salarié·e·s en insertion, et n'ont pas suivi de formation initiale : ETAIE vise à renforcer leur posture et les doter d'une prise de recul sur leur pratique. La solidarité au sein des promotions et les échanges entre pairs leur permettent par ailleurs de développer un sentiment d'appartenance à une communauté de travailleur·euse·s sociaux ales

En 2024, une étude de l'impact d'ETAIE sera conduite, et un développement des actions de formation en situation de travail sera des directions des structures employeuses, condition sine qua non à la réussite de la formation et à la professionnalisation du secteur. 90 stagiaires sont en cours de formation en Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Pays de la Loire. Bon courage à elles et eux!

Nada Breid

Chargée de mission ETAIE/IAE FAS nationale



Formation ETAIE en Normandie



PROMOTION 2022-2024

a Fédération des acteurs de la solidarité Normandie a lancé le 1er décembre 2022 une nouvelle session de la Formation ETAIE dans ses locaux à Rouen.

Le titre d'Encadrant·e Technique d'Activités d'Insertion par l'Economique (ETAIE) est un titre professionnel de niveau 4 (bac, brevet professionnel) enregistré au Répertoire National des Certifications et délivré par la Fédération des acteurs de la solidarité.

En Normandie, cette nouvelle promotion, composée de 17 stagiaires, a travaillé pendant 14 mois autour des 4 blocs de

formation : Encadrer les salarié·e·s en insertion ; Former les salarié·e·s en situation de production ; Organiser et suivre la production ; Participer à la construction des parcours d'insertion des salarié·e·s. Elle a été accompagnée pendant toute la durée par la coordinatrice régionale qui leur a apportée notamment des outils méthodologiques pour leur permettre au mieux d'appréhender la rédaction des dossiers écrits.

À l'issue de cette année riche en appren-

compétences que composent cette i tissage, un jury s'est réuni les 31 janvier et ler février dernier pour permettre aux 17 stagiaires de présenter leur dossier et d'échanger sur l'évolution de leurs pratiques professionnelles depuis l'entrée en formation. Au total, ce sont 16 stagiaires sur 17 qui ont validé l'ensemble des blocs présentés. La FAS Normandie les félicite pour cette réussite.

Chargée de mission **FAS Normandie**

« L'EMPLOI, C'EST UN SPORT DE CONTACT ET C'EST EN SE RENCONTRANT QU'ON FAVORISE LES OPPORTUNITÉS »

Depuis 2016, le programme SEVE Emploi lutte contre le chômage de longue durée en proposant une formation terrain aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) fondée sur les principes de la médiation active. Yann Marchat et Héloïse Hamain, chargé es de mission au sein du programme SEVE Emploi, nous expliquent cette méthode et ses résultats.

En auoi consiste la médiation active à l'emploi?

Yann Marchat: La médiation active est une stratégie d'accompagnement à destination de salarié·es en situation de transition professionnelle, dits « éloigné·es de l'emploi ». Contrairement aux méthodes plus classiques, la médiation active ne relie pas directement une offre et une demande d'emploi déjà constituée. Elle vise la mise en lien entre des employeurs et des personnes en recherche d'emploi pour faire émerger des besoins réciproques, en développant des expériences en situation de travail.

Héloïse Hamain: Aujourd'hui, la démarche pour trouver du travail repose sur le CV, la lettre de motivation et l'entretien d'embauche. Toutefois, cette stratéaie ne fonctionne pas pour les publics que nous accompagnons. Avec la médiation active, nous supprimons ces formalités, et nous misons tout sur la rencontre. Et c'est de cette rencontre que va naître une opportunité.

Comment cela se traduit dans l'accompagnement des per-

Yann Marchat: Une des notions importantes est celle de l'emploi d'abord. Dans l'accompagnement plus traditionnel, la logique consiste plutôt à lever les freins, avant de se concentrer sur l'emploi. Avec la médiation active, nous inversons les choses. Même si



lever les freins reste important, mettre l'emploi en premier peut en réalité être une clé pour tout le reste. Dans notre logique d'opportunités, nous passons d'un modèle linéaire - je lève les freins, puis je vais en entreprise - à un modèle interactif où je vais aller tester très vite des situations professionnelles

sous forme d'immersion. Héloïse Hamain : L'un de nos principes est que l'action révèle les atouts. La mise en situation professionnelle va permettre au salarié et à l'employeur de se projeter. Aussi, nous considérons que tout le monde est employable. Aujourd'hui, les structures d'accompagnement du volet social pur n'osent pas envoyer leur public vers des SIAE en se disant que la personne n'est pas prête à l'emploi. Mais la seule chose importante est de savoir si la personne en a envie. Il faut donner un rôle d'acteur à tout le monde et sortir de la logique « je suis bénéficiaire d'un service ».

Qu'est-ce que cette méthode change pour les structures d'accompagnement et les employeurs?

Héloïse Hamain : Avec la médiation active, on pousse les professionnel·les des SIAE



à aller vers les employeurs. 70% des établissements qui recrutent ont moins de 50 salarié·es.Pourtant,lesTPE,etmême certaines PME, n'ont que très rarement des compétences en ressources humaines. Il v a un vide et c'est là que les structures d'insertion ont un rôle à jouer avec la médiation active.

Yann Marchat: Il faut que les SIAE fassent de la prospection pour se rapprocher des employeurs de leur territoire et connaître leurs besoins. Ensuite, les structures peuvent proposer à l'employeur de venir présenter ses métiers, son activité ou pourquoi pas accueillir des salarié·es en transition professionnelle lors de visites d'entreprise. L'emploi, c'est un sport de contact. C'est en se rencontrant qu'on favorise les

Que disent les premiers bilans?

Héloïse Hamain : Pour les professionnels des SIAE, cette méthode perturbe énormément. Avec SEVE Emploi, nous les poussons à aller sur le terrain, ce qui n'est pas habituel pour eux. Il faut leur faire comprendre qu'ils sont légitimes à aller dans les entreprises : les entreprises ont des besoins en recrutement, les SIAE sont expertes en recrutement, et connaissent les personnes en recherche d'emploi, alors leur rôle c'est d'éclairer les employeurs sur le recrutement et favoriser les mises en relations. C'est un changement de posture qui porte ses fruits. Mais ce n'est pas une méthode unique, elle doit s'adapter à chaque équipe et à chaque

Yann Marchat: Notre méthode a été évaluée par un cabinet d'évaluation externe. Ce qui en ressort est que la médiation active a permis de doubler le nombre d'immersions mises en place par les SIAE et d'élargir le nombre de salarié·es concernés Grâce à cela la médiation active a un effet bénéfique sur les sorties en emploi, et en emploi durable, tout en réduisant les durées d'accompagnement du public. C'était l'objectif avec SEVE Emploi, et les SIAE formées à la médiation active sont davantage outillées pour favoriser l'accès à l'emploi durable des salarié·es qu'elles accompagnent.

> Propos recueillis par Chloé Rabs Alternatives Économiques

« L'UN DE NOS PRINCIPES EST QUE L'ACTION RÉVÈLE LES ATOUTS. »



Directeur Pôle IAE au sein de La Mie de Pain



Grâce à SEVE Emploi, quelles actions nouvelles menez-vous avec des employeurs?

Stéphane Avrila : L'équipe de conseillers en insertion professionnelle (CIP), chargée de développement des partenariats et entreprises et les encadrants techniques ont intégré l'action d'aller vers les entreprises avec une démarche proactive de mise en place de partenariats gagnant-gagnant. Tous concernés, ils se sont astreints à être des facilitateurs d'accès à l'entreprise. Il s'agit pour nous d'être pourvoyeurs de compétences en répondant aux attentes de l'entreprise avec une capacité de médiation tout au long du processus de recrutement mais aussi une fois le salarié en transition en poste

Clé de voûte de notre nouvelle orientation en matière d'accompagnement, des événements entreprises ont été organisés fin 2023. Le premier nous a permis de rassembler 5 acteurs majeur du secteur de la restauration, qui sont venus présenter leurs métiers à un groupe de salarié·es en transition, préparés pour l'occasion. Cet événement s'est traduit par des entrées en périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pour une partie des salarié·es, qui se sont poursuivies par des recrutements. Le lien avec ces entreprises est toujours aussi

prégnant, nous considérant comme un partenaire privilégié dans leur processus de recrutement. Une quinzaine de salariés ont participé à l'événement. Le deuxième événement a permis à une entreprise de venir présenter les métiers sur lesquels elle recrute. Des entretiens sous le format « iobdating » ont suivi cette présentation où une dizaine de salariés ont pu rencontrer les

De façon détournée, nous essayons également d'organiser des visites d'entreprises avec de petits groupes de salarié·es, afin de les mettre en situation de travail, mais aussi de pouvoir être en interaction directe avec les entreprises. Sur l'année 2024, ce type d'événement sera organisé de façon trimestrielle afin de proposer aux salariés accompagnés des opportunités régulières. Nous avons aussi objectivé la formalisation de convention de partenariat avec les entreprises afin qu'elles s'engagent vis-à-vis de nos actions d'accompagnement.

Nous avons littéralement dou-

blé le nombre de PMSMP en 2023 passant de 9 en 2022 à 19 en 2023. Au-delà de l'auamentation auantitative du nombre, c'est le sens et l'utilité de ces actions qui s'est aussi amélioré. Certaines ont réellement permis de requestionner le positionnement du salarié·es quant à son souhait, et d'autres se sont transformées en emploi. La procédure se mettant en place progressivement, les liens créés avec les entreprises nous permettent de définir un certain nombre d'actions préalables à la prise de poste, comme la visite de l'entreprise par le salarié·es acommpagné-es par les CIP ou la chargée de développement. Aujourd'hui, l'équipe ayant tissé

des liens engageant avec les entreprises, nous arrivons à faire un suivi en poste efficace. Dernièrement une de nos salariées en difficulté avec son entreprise a pu être maintenue en poste arâce à l'intervention de la charaée de développement qui s'est positionnée en médiatrice entre l'entreprise et

Un de nos objectifs pour l'année 2024 est de formaliser un maximum de conventions de partenariats avec les entreprises et que ces dernières s'inscrivent dans la durée. Nous avons pour le moment 2 conventions de partenariat signées. Les entreprises s'engagent dans un volume annuel de PMSMP avec l'intention de recruter des salariés dès lors qu'ils répondent à un besoin de recrutement qu'elles expriment. En contrepartie nous nous engageons à leur proposer des personnes ayant à minima les compétences et le profil requis pour exercer en leur sein.

Nous mobilisons également les entreprises sur du mécénat de compétences métiers, afin qu'elles puissent partager du savoir-faire et nous permettre d'optimiser la formation et la montée en compétences des salariés que nous accompa-

Comment votre accompagnement des salarié·es en transition professionnelle a-til évolué?

Stéphane Avrila: Nous évoluons vers une méthodologie d'accompagnement plus orientée vers l'utilisation d'un plan d'actions. Les freins sont identifiés et des actions sont mises en œuvre pour les lever. De cette façon un travail de projection est fait avec le salarié·es et des objectifs fixés lui permettent d'être réellement acteur de son parcours.

De plus, le rapport aux salarié·es en transition et les éléments de langage se mettent en place progressivement. L'équipe a saisi les enjeux de la valorisation et de la transmission d'énergie positive, mais cela reste encore à travailler. Enfin. la forme historique d'accompagnement basée sur le questionnement du projet professionnel a encore du mal à laisser la place à l'exploration et l'ouverture des possibles en fonction d'opportunités. Toutefois l'énergie mise dans la volonté de proposer des PMSMP tend à inverser cela et laisser plus de place à l'expérimentation.

Quels sont les impacts de la formation-action SEVE Emploi sur l'équipe?

Stéphane Avrila: L'équipe est devenue plus alerte sur les possibilités de partenariat avec les entreprises, la logique de créer des passerelles est intégrée y compris celle de formaliser les partenariats. Les CIP notamment sont plus ouverts vers l'extérieur et se déplacent plus facilement pour les rencontres avec des entreprises.

Le programme SEVE et l'action de formation ont permis de restructurer l'accompagnement proposé aux salarié·es en transition, notamment en rendant plus lisible la finalité de l'accompagnement, à savoir l'accès à l'emploi. L'équipe tout entière suit ce fil rouge en s'étant appropriée cette façon de penser.

> Propos recueillis par Diane Demoen Formatrice SEVE Emploi FAS nationale

12

Interview SARAH LECHAT

Coordinatrice de la Plateforme FAIR





Sarah Lechat: Depuis 2015, à la suite de la crise migratoire, le nombre de Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) a augmenté dans l'ensemble des structures d'hébergement et d'accompagnement sur le plan national et départemental. Face à l'augmentation des personnes BPI sollicitant le SAO (service de domiciliation et d'accompagnement), le Pôle Accueil et Orientation de l'association REVIVRE a été restructuré en 2 plateformes dont la plateforme FAIR.

Ouverte en octobre 2019, elle a pour objectif d'accélérer l'insertion socioprofessionnelle des BPI en proposant un accueil et un accompagnement spécifique et innovant, en transversalité entre bénéficiaires, bénévoles et professionnel·les. L'ensemble des intervenant·es est sensibilisé aux particularités des potentiels et des difficultés des personnes.

Comment êtes-vous structuré (travailleur-euse-s sociaux-ales / bénévoles)?

Sarah Lechat: La plateforme FAIR est composée d'une équipe de 5 salarié·es et de 40 bénévoles qui interviennent en complémentarité auprès des personnes BPI.

Quelles activités proposez-vous?

Sarah Lechat: Les bénévoles accueillent les usager·ère·s autour d'un café, proposent une aide à la lecture des courriers et aux démarches dématérialisées. Des ateliers spécifiques sont réalisés, en partenariat avec Unis-Cité ou Trajectio pour lutter contre la fracture numérique.

Des ateliers de Français Langue d'Intégration, individuels et collectifs par niveau

« L'ENSEMBLE DES INTERVENANT·ES EST SENSIBILISÉ AUX PARTICULARITÉS DES POTENTIELS ET DES DIFFICULTÉS

(Infra A1 à B1) sont également dispensés par les bénévoles (sur site, en entreprise IAE, ou dans des maisons de quartier). L'objectif est de permettre la continuité dans l'apprentissage de l'arrivée en France à

l'intégration durable en emploi. En 2024, l'ensemble des intervenantes sur ces ateliers FLI bénéficient d'une formation pour l'enseignement du FLI animée par ENEFA (centre de formation reconnu en particulier pour ses dispositifs de formation linguistique en lien avec l'OFII). Les bénévoles proposent également des activités collectives lié au sport, à la culture et à la citoyenneté (Musée des beaux-arts, musée de la Nature, Cap Sport...). Chaque année, à l'occasion de la journée mondiale des réfugié·es, la plateforme FAIR organise un festival interculturel qui réunit des artistes BPI, des associations et organisations qui œuvrent pour leur intégration telles que le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR). C'est l'occasion de valoriser les parcours des réfugié·es et de sensibiliser l'opinion publique au travers des témoignages et débats.

Une permanence administrative et juridique pour l'aide à la réunification familiale est également animée par les bénévoles. Trois avocats spécialisés proposent leur expertise dans le cadre de formation ou pour soutenir les dossiers complexes.

La plateforme FAIR s'appuie sur la notion de « pair-aidant » qui favorise les échanges avec les personnes venant d'accéder au statut de BPI pour contribuer à leur apporter un soutien dans leur parcours.

L'équipe de professionnel·les est composée d'un chef de service, d'une coordinatrice, d'un agent d'accueil, de deux travailleurs sociaux. Le chef de service assure l'encadrement et le fonctionnement optimal de la plateforme. L'agent d'accueil assure la mission urgence (accueil, domiciliation pour ménages isolés et orientation). La coordinatrice développe le partenariat, soutient l'action des bénévoles et accompagne

les projets en fonction des besoins des BPI relayés par les professionnel·les. Les travailleurs sociaux proposent un accompagnement global dans le cadre du RSA (accès aux droits, hébergement, santé...) ainsi qu'un accompagnement dans le parcours vers l'emploi (orientation vers les dispositifs de formation, les structures d'insertion par l'activité économique les dispositifs liés à la

Quels sont les apports concrets pour les personnes accompagnées?

Sarah Lechat: La spécialisation de la plateforme FAIR favorise la montée en compétence des intervenantes : bénévoles et professionnels. Elle s'inscrit dans un réseau permettant de favoriser le partage de connaissances, pour proposer des formations spécifiques et développer des actions innovantes pour répondre aux besoins des BPI. À titre d'exemple, la plateforme FAIR a développé un partenariat avec WELCOME afin de développer l'hébergement citoyen auprès des personnes BPI. Cette action permet de pallier le manque d'hébergement, de favoriser l'acquisition du français et des codes interculturels pour accélérer l'accès au logement et à l'emploi.

La complémentarité d'action que propose la plateforme FAIR permet de couvrir l'ensemble des besoins des BPI et de prévenir des ruptures de parcours (droits, hébergement, apprentissage).

> Propos recueillis par Jessica Barbet Chargée de mission FAS Normandie

2023 en quelques chiffres

- **96** BPI domiciliées
- personnes ont bénéficié des ateliers de Francais Lanaue d'Intégration
- BPI ont accédé à un hébergement et/ou logement
- BPI ont accédé à une formation linguistique
- BPI ont accédé à une formation qualifiante et/ou à un emploi

« L'INTÉRÊT EST D'IDENTIFIER UNE DIVERSITÉ DE PRATIQUES ET D'AVOIR UNE RÉFLEXION DE FOND AUTOUR DE LA QUESTION EMPLOI DANS LE SECTEUR AHI. »



Tous porteurs de l'Emploi

De l'expérimentation de SEVE Emploi à la mise en place d'une plateforme Emploi (Territoire Emploi Solidarité Alésienne - TESA) pour différents dispositifs Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) qu'elle porte et les acteurs de son territoire, l'association La Clède à Alès poursuit sa démarche Emploi et met le sujet au cœur des préoccupations de tous.



sertion (ACI) porté par La Clède a fait partie des 6 premières structures à expérimenter le proaramme SEVE Emploi en 2017. « La médiation active,

le vocabulaire, apprendre à démarcher les entreprises, pour identifier les besoins RH et positionner les personnes. Une véritable révolution culturelle!» selon Nicolas Ferran, directeur de l'association. Depuis, une nouvelle méthode d'accompagnement a été structurée, ainsi qu'un réseau d'entreprises, avec des besoins concrets, « Mais nous n'avions pas toujours suffisamment de candidat·es à proposer ».

Une plateforme Emploi

En s'appuyant sur l'équipe de son ACI - La ressourcerie qui emploie 37 salarié·es en transition – La Clède a déployé une plateforme Emploi qui réunit chaque mois des référents Emploi, tous formé·es à la médiation active, issus d'autres dispositifs portés par l'association (deux centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), un centre provisoire d'hébergement (CPH), un tiers lieu), pour notamment croiser les besoins et souhaits des personnes hébergées avec les offres d'emploi et échanger sur la dynamique emploi du territoire.

'atelier et chantier d'in- : Cette plateforme a été ouverte à d'autres acteurs du bassin alésien : deux autres ACI, la mission locale, France Travail ainsi que les réseaux d'entrepreneurs FACE Gard, Leaders Occitanie et Gard Entreprises. L'enjeu est aujourd'hui d'assurer la pérennisation de cette plateforme avec des moyens

Plan d'accompagnement « AHI-Emploi »

La Clède a intégré en 2023 le plan d'accompagnement « AHI-Emploi », porté par la FAS nationale et la FAS Occitanie, aux côtés de auatre adhérents du Gard et de Haute-Garonne. Selon Virginie Matteoni, cheffe de projets AHI à la FAS Occitanie, «L'intérêt est d'identifier une diversité de pratiques et d'avoir une réflexion de fond autour de la question emploi dans le secteur AHI. Dans

les CHRS, les freins à l'emploi des personnes sont souvent importants. Avoir un référent emploi permet d'impulser une dynamique et une approche au sein de l'équipe qui va être plus ouverte à travailler la question de l'emploi avec les personnes ». Dans le cadre du CPH porté par La Clède, la référente emploi, en complément de sa participation à la plateforme emploi, a créé le programme EPI (Emploi pour l'Intégration) pour favoriser l'apprentissage de la langue, l'accès à la formation et l'emploi, en articulation avec le programme Agir qui propose un accompagnement global vers l'emploi et le logement.

Judith Marie

Déléquée régionale adjointe FAS Occitanie

« JE TIENS À DIRE QUE JE N'OUBLIERAIS JAMAIS CE QUE J'AI VÉCU À LA CLÈDE. J'AI REÇU UNE AIDE INDISPENSABLE POUR RÉALISER MON PROJET. JE TIENS À REMERCIER LES ÉQUIPES DE LA CLÈDE QUI FONT UN TRAVAIL REMARQUABLE, MÊME SI JE SAIS QUE CE N'EST PAS FACILE AVEC DES GENS QUI NE PARLENT PAS FRANÇAIS ET QUI VIENNENT D'AUTRES PAYS.»

Lamin, arrivé en France en 2019.

DES PERSONNES. »

La FAS s'engage



BILAN INTERMÉDIAIRE DE LA RECHERCHE-ACTION SUR LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE - JEUNES EN RUPTURE: UN DISPOSITIF PERTINENT POUR UNE MISE EN ŒUVRE PERFECTIBLE

e Contrat d'Engagement Jeune dans sa version « clas-sique » est un parcours visant à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de jeunes ni en formation, ni en études, ni en emploi durable -via un accompagnement adapté accompagné d'une allocation mensuelle. De nombreux acteurs dont la Fédération des acteurs de la solidarité - ont porté à la connaissance des services de l'État œuvrant sur le CEJ le constat d'une fréquente exclusion des jeunes en situation de précarité des dispositifs qui leurs sont pourtant dédiés. Afin de permettre que ce public puisse bénéficier du CEJ et de prévenir les ruptures de parcours, le gouvernement a élaboré un cadre permettant la création de solutions spécifiquement dédiées aux jeunes les plus précaires. Pour construire des réponses adaptées aux spécificités des publics et des territoires, des appels à projets régionaux ont été lancés à destination des associations accompagnant les jeunes les plus précaires.

En 2023, la FAS a lancé auprès de ses adhérents une recherche-action sur la mise en œuvre du CEJ dans sa version spécifiquement dédiée aux jeunes dits « en rupture » (CEJ-JR). Ce travail associant les parties prenantes du dispositif se concentre sur trois axes d'analyse:

- Le déploiement du dispositif et son impact sur les organisations :
- Les pratiques professionnelles ;
- Les effets qualitatifs sur les jeunes bénéficiaires du CEJ-JR. Cette recherche-action s'effectue avec Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) qui livre aujourd'hui son rapport intermédiaire.

Ce rapport intermédiaire montre que le CEJ-JR se révèle être une opportunité inédite pour le développement des coopérations territoriales en faveur de l'insertion des jeunes. Le rapprochement des acteurs de terrain contribue notamment

à lier et à enrichir leur capacité d'accompagnement. Cette coopération et cet enrichissement de pratiques d'accompagnement permettent alors aux professionnel.les de se recentrer sur leur cœur de métier: l'accompagnement social global reposant sur le respect de l'adhésion du jeune, sa temporalité, ses besoins et ses aspirations. Cependant, le rapport avance des éléments contrastés, notamment sur la temporalité du dispositif, ainsi que sur sa gouvernance territoriale et son pilotage opérationnel. Ces imperfections complexifient le travail de terrain auprès des jeunes, dont les besoins d'accompagnement peuvent nécessiter un accompagnement plus soutenu ou plus long que prévu initialement.

Au regard de ces premiers éléments, la FAS appelle à la pérennisation du dispositif et dresse une série de recommandations, afin que le CEJ-JR puisse atteindre pleinement les objectifs fixés par les pouvoirs publics. Parmi ces recommandations, l'assouplissement du délai de carence avec le Service public de l'emploi, le déclenchement de l'allocation dès l'entrée en parcours CEJ-JR et l'augmentation de celle-ci ou encore la généralisation d'instances locales de gouvernance et de pilotage. Les résultats définitifs sont attendus pour la fin d'année 2024 et alimenteront le plaidoyer de la FAS à l'occasion des débats budgétaires. Le comité de pilotage de cette recherche-action est composé de la FAS Bretagne, de la FAS Grand-Est, du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) et de TAPAJ France.

Contenu issu du communiqué de presse diffusé le 8 février 2024

Consultez le rapport via le QRcode





5 questions à...

ANTOINE DULIN Vice-Président du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)



avez-vous apprécié le lancement d'une recherche-action par la FAS?

Antoine Dulin: Plutôt très bien ! L'idée de sortir d'une dynamique de réseau était intéressante. La co-construction nous a apporté une expertise et permis de partager la manière dont chacun·e mettait en place le projet le Contrat d'Engagement Jeune-Jeunes en Rupture (CEJ-JR). Les échanges ont été très riches pour les travaux du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ). Les interactions que nous avons pu avoir avec les équipes de la recherche-action, nos discussions avec la FAS et l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) ont été précieuses pour avoir des préconisations appuyées sur le vécu et l'expérience, importantes face à des administrations centrales trop éloignées de la réalité. Cela

a contribué aux avancées du côté du ministère du travail et de l'emploi, de France travail, des missions locales et des autres solutions structurantes. Les travaux du COJ et la recherche-action de la FAS sont complémentaires. Il y a une double légitimité. La légitimité d'un conseil rattaché au Premier ministre regroupant tous les acteurs de l'insertion des jeunes. Et la légitimité venant d'acteurs de terrain qui vivent et mettent en œuvre.

Etiez-vous familier de la recherche-action?

Antoine Dulin: J'ai eu la chance d'en faire plusieurs car je viens de l'éducation populaire. Ce sont des outils indispensables à la construction des politiques publiques et à leurs évolutions. La recherche-action allie savoirs scientifiques, partage de pratiques, expertises partagées et parfois participation des personnes concernées.

Comment différenciezvous le CEJ & le CEJ-JR?

Antoine Dulin : Je n'ai pas envie de les différencier. Le premier objectif du CEJ était de s'adresser à tous les jeunes et en particulier aux jeunes les plus vulnérables. Il y a eu un petit combat institutionnel. Quand l'appel projet est sorti, cela a mis en tension tout le monde, sur

la auestion notamment de la mise en concurrence des structures, alimentée par des logiques de performances. Or, la richesse et ce qui est porté par les textes avec la dimension de co-accompagnement, c'est de dire que le CEJ est un tout. C'est pour ça que je n'aime pas trop la dimension du terme « jeunes en rupture » car cela catégorise des jeunes qui ne devraient pas être, et qui ne sont d'ailleurs plus, en rupture. Ils ne doivent pas être différenciés par rapport aux autres, même si l'accompagnement peut être différentiel.

Quelle est l'originalité du CEJ-JR. au reaard des précédents dispositifs?

Antoine Dulin: L'originalité est de permettre à des associations de travailler en lien avec les opérateurs de l'emploi dans une démarche d'intelligence collective, d'allier les dimensions sociale et professionnelle. Travailler tous ensemble fait l'oriainalité du CEJ et du CEJ-JR.

Le CEJ-JR répond-il aux objectifs fixés par les pouvoirs publics? **Êtes-vous satisfait** du déploiement du CEJ-JR? Quels sont les freins identifiés au déploiement du dispositif? Antoine Dulin: On est encore parfois dans des logiques de

freins administratifs, de préiuaés, de concurrence, qui n'est pas une question de personne mais de système. Votre rapport intermédiaire montre bien les enjeux et les progrès qui restent à faire au niveau règlementaire, sur la guestion des cinq mois, de l'automaticité de l'allocation dès l'entrée du jeune, la sortie des 15 heures pour un accompagnement progressif et adapté plutôt qu'une dimension intensive. Il faut renforcer l'effort financier en alignant le montant de l'allocation des mineurs sur celle des majeurs (528 euros). Ce sont des recommandations que nous portons dans l'avis du COJ. Les moyens humains et financiers alloués sont essentiels ainsi que la coordination des acteurs au niveau territorial avec notamment la mise en place d'une commission insertion des jeunes à chaque échelon de gouvernance du réseau des acteurs pour l'emploi.

Propos recueillis par Laure Kuntzinger Responsable du Service Communication et des Partenariats privés FAS Nationale

Interview



EMMANUEL BOUGRAS

Responsable du service Stratégie et Analyse des Politiques Publiques (SAPP)

Emmanuel Bougras est en poste depuis 5 ans à la Fédération des acteurs de la solidarité. Il est depuis juin 2022, Responsable du service Stratégie et Analyse des Politiques Publiques (SAPP). Il a précédemment occupé la fonction de chargé de mission hébergement / logement à la fédération, pendant près de 3 ans. Emmanuel a acquis son expérience au sein de Coallia (association adhérente) comme Chef de Service et en collectivités dans les mairies de Saint-Denis et de Tremblay-en-France au sein des services logements.

Quand Pascal Brice et Nathalie Latour m'ont nommé au poste de Responsable de Service, ils m'ont donné une feuille de route ayant pour ambition de faire vivre notre projet fédéral, d'aller sur de nouvelles thématiques, comme la transformation écologique, tout en étant vigilant à maintenir et renforcer les droits existants dans un contexte très tendu. Nous avons aussi au sein du service l'objectif de renforcer et conforter l'animation du réseau via les Groupes d'Appui Nationaux (GAN) et les groupes de travail thématiques. Enfin, nous devons toujours être dans une démarche de dialogue constructive avec les pouvoirs publics et faire valoir la voix du secteur associatif. Cela apporte certaines victoires sur le court terme comme l'enveloppe obtenue grâce à la mobilisation du collectif IAE, les fédérations régionales et l'inter-associatif ou encore sur le Contrat d'Engagement Jeune dans son volet jeunes en rupture, et des victoires au plus long court comme les évolutions du plan Logement d'Abord II sur la formation des travailleur·euse·s sociaux·ales. La création du poste de Responsable des relations parlementaires au sein du service Vie Fédérale a permis aux chargé es de mission d'utiliser des modes d'action différents.»

Les chargé·es de mission du service travaillent beaucoup avec les directeur. rices, chef·fes de service, travailleur·euse·s sociaux·ales des établissements et les



personnes accompagnées. La FAS souhaite, aujourd'hui encore mieux associer les personnes concernées. « Nous avons la volonté de ne pas être hors sol ; ne pas être

seulement dans le dire mais aussi dans le faire. À la FAS, nous avons la conviction que la politique publique doit s'adapter aux personnes en situation de précarité en partant de leurs voix et de leurs besoins. La participation de personnes accompagnées à nos journées nationales de manière plus institutionnalisée concoure aussi à cela.» Le maillage du réseau et les connexions se développent de plus en plus aussi bien du côté des adhérents que du côté des régions grâce à une belle progression des modalités de travail. La co-construction d'enquêtes est un exemple significatif dans la volonté de faire fédération. L'organisation d'événements et de webinaires viennent en complément participer à l'animation de réseau et à la valorisation des éléments

Le service SAPP pilote en lien avec le service Vie Fédérale deux recherche-action qui participe à l'animation du réseau : renforcer l'accès à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) des personnes accompagnées dans les structures de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI); Contrat d'Engagement Jeune - Jeunes en Rupture.

« LA CRÉATION DU POSTE DE RESPONSABLE DES RELATIONS PARLEMENTAIRES AU SEIN DU SERVICE VIE FÉDÉRALE A PERMIS AUX CHARGÉ-ES DE MISSION D'UTILISER DES MODES D'ACTION DIFFÉRENTS. »

Au quotidien, les missions du service passent par la rédaction et la consolidation de plaidoyers émanant des remontées du terrain mais également du travail avec les services de l'État et les partenaires. « Pour réaliser nos plaidoyers, nous partons des adhérents et pour faire l'animation de notre réseau, il faut avoir un lien avec la politique publique. Ces deux temps différents sont ainsi essentiels et se nourrissent l'un de l'autre.» En parallèle de ce travail, le SAPP rédige des livrables (guides et outils pédagogiques et pratiques) de toutes sortes. Ces outils apportent un niveau de technicité aux adhérents, en appui sur des partenaires experts pour couvrir l'ensemble des sujets traités. « Nos relations avec les partenaires sont à des niveaux divers suivant les sujets. Sur la veille sociale, l'hébergement et le logement, nous sommes très en lien avec la FNSS. la Fapil. l'Unafo ou encore l'UNHAJ et d'autres. Nous avons aussi dans notre ADN de collaborer en collectif comme avec le collectif IAE, constitué aujourd'hui en véritable objet politique. Sur l'addiction et la santé, notre partenariat de 10 ans avec la Fédération Addiction illustre également des programme co-portés, des livrables développés. Nous appartenons à d'autres collectifs sur le logement avec le CAU, la jeunesse avec Cause Majeur ou encore la Justice avec le Collectif Internet en Prison.... » La Fédération souhaite élargir les champs d'intervention de ses partenaires en ouvrant aux collectivités territoriales, au secteur de la recherche, aux entreprises...

D'un point de vue organisationnel, Dominique Laghez est l'assistante du service. Elle anime la vie du service sur l'organisation et fait le lien avec les autres services. Le SAPP est ensuite structuré par thématique. Le pôle « veille sociale-hébergement-logement » a pour enieu d'accompagner la politique publique du logement d'abord qui vise l'accès et le maintien dans le logement des personnes précaires. « On constate une dégradation globale du secteur de l'hébergement et du logement avec des moyens qui ne permettent pas de répondre aux besoins des personnes.» Camille Flaszenki, Aude Tchekhoff et Marie Phiquepal travaillent au quotidien sur ces problématiques. Marie a aussi une mission sur la transformation écologique avec une feuille de route en cours sur l'accompagnement des structures et des personnes accompagnées, premières victimes du dérèglement climatique. Le pôle santé a pour objectif de promouvoir l'accès à la santé des personnes précaires et lutter contre les refus de soins. Charline Barghane et Marie Chatagnon, plus en charge de la partie addiction, traitent de sujets de prévention, de santé mentale, d'amélioration des pratiques dans les établissements et les dispositifs (LHSS. LAM et ACT), de vieillissement... Le pôle IAE/ Formation/Emploi est porté par Coline Derrey-Favre et Nada Breidi. Elles construisent notre plaidoyer et mènent des actions en faveur de l'accès à l'emploi, de l'insertion et du travail des personnes en situation de précarité. « Notre mission est d'être partie tions comme Convergence, Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée, TAPAJ. La formation ETAIE, pour les encadrantes techniques, est également coordonnée au sein de ce pôle par Nada.» Elvire Ticchioni est chargée de mission travail social et participation. Elle a pour objectif d'accompagner la participation des personnes concernées au sein du réseau et de suivre les Conseils Régionaux des Personnes Accueillies ou

Accompagnées (CRPA) portés par les FAS régionales. Sur le travail social, l'enjeu est de contribuer à défendre la plus-value et décrypter les évolutions du travail social ainsi que les impacts de celles-ci. Elvire participe activement à l'organisation des Journées du Travail Social les 24 et 25 septembre à Nancy dans la lignée du Livre Blanc du Haut Conseil du Travail Social. Sur les thématiques jeunes et justice, c'est Margaux Schwindt qui déploie notre plaidoyer. Elle travaille notamment sur la recherche-action Contrat d'Engagement Jeune - Jeunes en Rupture. Sur la justice, la FAS a un combat historique pour que les personnes sous mains de justice ou sortant de détentions puissent accéder aux droits communs (hébergement, logement, santé ...). « Le placement à l'extérieur est promu au sein du réseau. C'est une alternative à l'incarcération qui permet de mieux accompagner les personnes et de lutter contre la récidive. » Marine Malberg a la charge la défense des droits des femmes et la conquête de nouveaux droits. Elle traite des sujets d'accès à l'insertion, au travail, à la santé... Elle porte également le sujet prostitution en appui aux dispositifs spécialisés d'accompagnement. Enfin, la thématique réfugiés - migrants est suivie par Adèle Croisé, en lien avec les adhérents qui gèrent les établissements du dispositif national d'accueil. Elle œuvre pour un meilleur accueil et un meilleur accompagnement des demandeur euses d'asile et des personnes réfugiées. «La Loi Immigration est venue exacerber la complexité pour prenante ou partenaire d'expérimenta- ces personnes, dans un contexte de crise du travail social et de perte de sens dans le secteur du DNA.»

> Propos recueillis par Laure Kuntzinger Responsable du service communication et partenariats privés

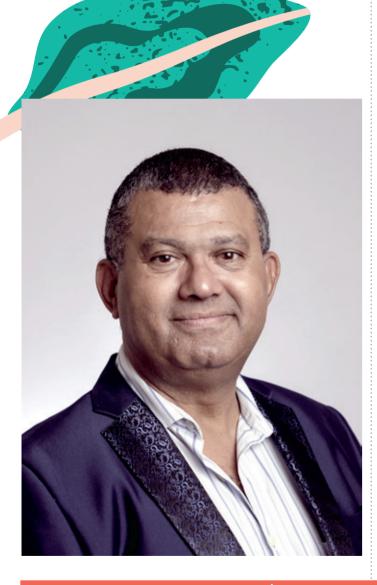
« NOTRE MISSION EST D'ÊTRE PARTIE PRENANTE OU PARTENAIRE D'EXPÉRIMENTATIONS COMME CONVERGENCE, TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE, TAPAJ. »

Interview

JIMMY BONMALAIS & KAMALA TACOUN

Président et Déléguée régionale de la Fédération des acteurs





La situation ne cesse de se déarader à Mayotte, avec un climat délétère et violent pour les associations. Si la départementalisation de l'île est effective depuis 2011, le sentiment de déclassement par rapport à la population française est exacerbé par le terreau d'inégalités creusé en matière d'accès aux droits, notamment. Le travail de fond à mener sur l'amélioration des conditions de vie et les moyens alloués ont-t-ils été sous-estimés ? La planification au long cours a-t-elle été oubliée ? Des questions que l'on peut se poser face à un territoire sous-doté en matière de prestations sociales, d'infrastructures et de conditions de vie de manière générale, par rapport au reste de la population française. Jimmy Bonmalais et Kamala Tacoun reviennent sur les raisons d'une véritable « bombe sociale » en Outre-Mer.

Jimmy Bonmalais: Les Mahorais·es ont aujourd'hui un fort ressentiment face aux inégalités subies au quotidien et au manque de prise en considération des spécificités locales. Mayotte est le 101ème département français mais on ne leur donne pas les moyens de se rapprocher des conditions de vie du territoire national. Le problème vient du fait que l'État français n'a pas pris la mesure d'où en était

Mayotte et de quoi le territoire avait besoin pour planifier un rattrapage sur le long terme aui puisse être ressenti par la population locale.

Kamala Tacoun: Avec un seul hôpital et quelques dispensaires, des problèmes d'infrastructures routières, d'écoles et de logements (tout le monde connaît les bidonvilles et l'opération Wuambushu), Mayotte est le département le plus pauvre de France. Si on cumule toutes les prestations sociales, un Mahorais.e à situation égale, touchera 30% de moins que quelqu'un qui réside en Haute-Savoie par exemple. Tu fais partie de la France mais on ne te donne pas les mêmes moyens, pas la même reconnaissance, pas les mêmes droits sociaux, pas les mêmes droits du sol. Mayotte est le seul territoire où l'on peut enfermer administrativement les mineur·es par exemple.

Malgré cela, la situation de Mayotte reste enviable dans son environnement géographique immédiat, car l'île aux parfums reste plus développée que nombre de pays alentour. Ce qui pose également la question de l'aide au développement des pays voisins et de la coopération régionale.

Jimmy Bonmlais: Ce que nous vivons sur le territoire de Mayotte est symptomatique de ce qu'il se passe à l'échelle nationale en matière d'immigration, de stigmatisation et de discrimination des plus fragiles. Les associations sont prises en étau. Elles ne savent plus comment s'en sortir. Parce qu'elles expriment leur posi« AVEC UN SEUL HÔPITAL ET QUELQUES DISPENSAIRES, DES PROBLÈMES D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, D'ÉCOLES ET DE LOGEMENTS (TOUT LE MONDE CONNAÎT LES BIDONVILLES ET L'OPÉRATION WUAMBUSHU), MAYOTTE EST LE DÉPARTEMENT LE PLUS PAUVRE DE FRANCE. »

Kamala Taceun

tion sur le territoire, leur activité, et parfois leurs salariés, sont menacés. Pour autant, si les Mahorais·es ne veulent plus vivre dans l'insécurité ils n'ont jamais demandé la remise en cause du droit du sol. Ils ont simplement demandé que le titre de séjour territorialisé soit supprimé et qu'il soit le même que sur l'ensemble du territoire français. Ils voulaient seulement qu'on règle le problème de bandes de jeunes sur le territoire ; des bandes de jeunes qui se sont constituées car on avait expulsé leurs parents avec une spirale de la délinquance inacceptable.

La vraie question est : comment les autres reconnaissent que les Mahorais·es sont Français·es?Pour contextualiser, la culture mahoraise a pré-existé avec une justice à part et une langue propre (le Swahili). Avec la suppression de la iustice cadiale, les cadis ont basculé sur des fonctions de médiation sociale. La non-consultation de ces médiateurs incontournables de la culture mahoraise est symbolique d'une intégration à sens unique qui a exacerbé les tensions.

bien comprendre que nous sommes dans une situation de trop-plein, qui empêche i matière d'accueil. d'arriver à faire société. L'incœur du problème : chômage fermés, déscolarisations ou : et contribuer, une société scolarisation partielle, accès à l'eau potable. Plus que le droit du sol, le sujet est de pouvoir accéder à l'ascenseur social et de vivre dans des conditions décentes. Comment reti-

Kamala Tacoun : Il faut

rer des droits pourrait-il être vecteur de progrès ? Si tous les montants consacrés aux expulsions étaient reportés pour améliorer les conditions de vie des Mahorais·es, les résultats seraient plus rapides. C'est ce pourquoi se bat le secteur associatif qui demande à augmenter la qualité de vie sur le territoire et sur tous les plans, en participant par exemple à la création d'emplois pour répondre au taux de chômage élevé, à la simplification de l'accès aux prestations sociales, au développement de bonnes conditions de santé ou encore à l'installation d'un Centre d'Accueil pour Demandeur-euses-s d'Asile (CADA) ou d'Hébergements d'Urgence pour Demandeur·euse·s d'Asile . (HUDA) inexistants aujourd'hui. Jimmy Bonmalais: Il faut rééquilibrer la balance en développant l'activité sur le territoire et les îles connexes pour aider les populations à se sentir mieux en valorisant et intégrant l'économie informelle en place. Ici se pose la même auestion aue pour la réaularisation des travailleur·euse·s étranger·ère·s au niveau national. Il faut sortir du prisme local et réfléchir à l'échelle de la France en

Kamala Tacoun: Nous contisécurité et la pauvreté sont le : nuons à rester positifs pour Mayotte, avec l'espoir de de masse, routes barrées, vols : construire une société où et agressions, dispensaires : chacun·e puisse s'épanouir qui arrive à rassembler. Les échéances des élections européennes et donc la question des frontières et du développement des régions ultra-périphériques de l'Europe seront,

avant l'été, décisives pour la

Jimmy Bonmlais: Ce que je veux retenir c'est l'importance des personnes ressources, malgré tout. Ces personnes qui au quotidien contribuent à débloquer les choses, à apaiser. Nous attendons beaucoup orientations que nous souhaitons donner à notre action. Nous gardons espoir que l'arrivée du nouveau préfet ouvrira la voie du dialogue et de la communication.



du nouveau préfet et côté FAS, nous avons l'ambition de développer notre action à Mayotte. L'ouverture de notre action à des partenaires nouveaux, issus du secteur économique, est symbolique des

Propos recueillis par Laure Kuntzinger Responsable du service communication et partenariats privés FAS nationale

« LES MAHORAIS·ES ONT AUJOURD'HUI UN FORT RESSENTIMENT FACE AUX INÉGALITÉS SUBIES AU QUOTIDIEN ET AU MANQUE DE PRISE EN CONSIDÉRATION DES SPÉCIFICITÉS LOCALES. »

Jimmy Bonmalais

Un tour en Europe

Les élections européennes 2024, un enjeu (aussi) pour notre secteur

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Tout-e citoyen·ne français·e et européen·ne résidant en France peut y voter pour les député es européen nes qui représenteront la France au Parlement Européen.

Élections européennes tous et toutes concerné es, votez !

Qui peut voter ? Tout e citoyen-ne français e et européen-ne résidant en France

★ Inscriptions avant le 3 mai 2024 à la mairie de votre domicile

Comment voter? Sur place dans votre bureau de vote ou en faisant une procuration le jour J

Comment s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter?

★ Avec que's documents ? Attestation d'hébergement ou justificatif de domicile ou de domiciliation

a FAS, avec ses parte-naires, et notamment le Collectif des Associations Unies (CAU), la FEANTSA et EAPN France, se mobilisent sur les élections européennes afin de donner de la visibilité médiatique et politique à la

question de la solidarité dans le cadre des élections européennes, et afin de mobiliser le réseau sur ces élections afin de veiller à ce que tous les membres de la société puissent y contribuer de manière active et éclairée.

Les quatre actions proposées autour des élections européennes

- Le CAU et les membres français de la FEANTSA ont écrit un manifeste commun axé autour de l'hébergementlogement afin de le diffuser aux députés-candidats, de les inciter à prendre position en faveur de ces propositions et de les prendre en compte dans leur mandature.
- Webinaire: «Logement -Quelles réponses à l'échelle européenne?»
- Vendredi 15 mars 9h30 - 11h en ligne
- · À l'occasion des élections européennes, les associations du Collectif des associations unies et de la FEANTSA France, présentent leurs recommandations aux candidates.
- Pour participer à ce webingire veuillez contacter: tiphaine.guerin@

federationsolidarite.org

- 3 Afin de mobiliser le réseau autour des élections européennes et ainsi expliciter ses enieux et dates clés, nous mettons à disposition deux outils à destination des équipes sociales et des personnes accompagnées: une affiche et un court document pédagogique.
- 4 En parallèle, EAPN France a un projet de Mobilisation et Sensibilisation des personnes concernées aux enjeux des élections européennes où des rencontres seront organisées avec et pour les personnes concernées à Marseille, Lille et dans le cadre du Congrès de l'UNIOPSS à Lyon.

Dates importantes à noter

- Mercredi 1er mai : date limite d'inscription sur les listes électorales via un portail en ligne : Me connecter - Votre demande d'inscription sur les listes électorales : service-public.fr
- Vendredi 3 mai : date limite d'inscription sur les listes électorales en se déplaçant à la mairie du domicile avec attestation d'hébergement ou Justificatif de domicile ou Domiciliation + Pièce d'identité
- Dimanche 9 juin : élections européennes

Consultez le document pédagogique via ce QR Code



Responsable des missions Culture et Europe Service expérimentation, innovation - recherche

L'info en plus

L'Œil du CRPA sur la Loi Immigration



ALIVERGNE-RHÔNE-ALPES

our cette deuxième édition de l'Oeil du Conseil régional des personnes accueillies et accompagnées, nous avons souhaité vous parler des étrangers, des migrants, des migrations, pour aller contre cette loi délétère et dangereuse.

Si on regarde l'histoire, c'est grâce à l'immigration que la France a pu se construire, se développer, avec des publics migrants qui occupaient des postes que les Français·es ne voulaient pas. Dans les mines vers Nancy et dans le Nord, de nombreux-euses immigré·es algérien·nes travaillaient pour faire des métiers pénibles, sales, mal payés, très dangereux. Ces personnes étaient loin de leurs familles, avec des risques pour leur santé mais ils continuaient à construire, à creuser, à bâtir. Aujourd'hui encore, on constate q'un e jeune français·e de 24 ans n'a pas forcément envie de se lever à 4h du matin pour ramasser les poubelles. Pendant la période du Covid, des personnes étrangères sans papier occupaient des postes non occupés par des personnes en arrêt de travail, avec des bulletins de salaire. L'État trouve un intérêt quand ça l'arrange. C'est pour ça que pour les métiers en tension, l'État est prêt à faire un geste mais seulement parce qu'il y trouve un intérêt. Mais au-delà du travail et des difficultés de recrutement dans certains secteurs, il y a les situations individuelles des personnes. Les migrant·es et les migrations ne sont pas ce qui est relayé par de nombreux discours des hommes et femmes politiques.

Delphine Charlet

Chargée de communication et de la gestion administrative des formations, coordinatrice action culture

FAS Auvergne Rhône-Alpes

Retrouvez l'ensemble des témoignages via ce QR Code



Hommageà GUY JANVIER,

Président émérite de la délégation française d'European Anti Poverty Network

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le départ de Guy Janvier, une figure exceptionnelle qui a marqué de son empreinte indélébile la lutte contre l'exclusion et la promotion de la solidarité. Guy Janvier a consacré sa vie au service de la collectivité, laissant derrière lui un héritage inestimable.

omme politique engagé, il a été maire socialiste de Vanves de 1995 à 2001 et conseiller général des Hautsde-Seine de 2004 à 2015. Père de famille dévoué et grand serviteur de l'État, Guy a consacré une grande partie de

sa carrière aux ministères chargés de l'emploi et des Solidarités, marquant notamment les esprits en octobre 2001 en tant que Déléqué interministériel à l'économie sociale.

Président émérite de notre

délégation française d'EAPN (European Anti Poverty Network) depuis 2016, à laquelle d'ailleurs la FAS est adhérente depuis de nombreuses années, Guy Janvier a su insuffler un enthousiasme particulier à ses engagements, notamment dans la perspective des élections européennes. Sa démarche participative, présentée lors des réunions plénières du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) et Conseil National des Personnes Accueillies et Accompagnées (CNPA) en décembre 2023, a suscité un vif intérêt et engouement parmi les personnes

concernées. Cet homme exceptionnel laisse un vide immense dans nos cœurs, mais son héritage perdurera. Bien plus qu'un président, Guy était un mentor, un ami et un homme d'une grandeur exceptionnelle: homme de principes, intègre,

> droit dans ses bottes. En ces moments difficiles, nous adressons nos sincères condoléances à sa famille, à ses proches ainsi qu'aux membres d'EAPN France. Que son âme repose en paix, et que son exemple continue d'illuminer nos actions et de

réchauffer nos cœurs dans les jours à venir. Guy Janvier restera dans nos mémoires comme une source d'inspiration et de courage, son impact positif sur la société continuera de se faire sentir à travers les actions et les initiatives guidées par son héritage. Adieu, cher Guy, tu laisses derrière toi un legs exceptionnel qui continuera d'influencer positivement notre monde.

> Lou-Jayne Hamida Vice-Présidente

> > FAS nationale

Journée Nationale Logement d'abord 28 mai 2024

a Fédération des acteurs de la solidarité organise le 28 mai 2024 une journée nationale portant sur le Logement d'abord abordé d'un point de vue du travail social. Ce temps de partage et d'interconnaissance sera consacré à l'analyse des pratiques d'accompagnement social et leurs évolutions, induites par le déploiement de la philosophie du Logement d'abord, du point de vue des différents acteurs qui la mettent en œuvre (État, collectivités locales, associations, bailleurs). Dans un second temps, cette journée aura pour objectif de promouvoir le panel de solutions existantes, permettant de répondre au mieux aux besoins et

aux souhaits des personnes accompagnées dans le cadre du Logement d'abord (logement adapté, logement social, hébergement). Enfin nous valoriserons les recherches portant sur le Logement d'abord et ses dispositifs, conduites au service de l'amélioration des politiques publiques et des pratiques professionnelles. Le formulaire d'inscription ainsi que le programme des interventions seront prochainement disponibles sur le site internet de la Fédération.

Camille Flaszenski

Chargée de mission Hébergement Logement FAS nationale

Défendre les droits à la santé des femmes en situation de précarité

À l'occasion de la « Journée Internationale des droits des femmes », la Fédération des acteurs et actrices de la solidarité a présenté son plaidoyer « Santé des femmes en situation de précarité », à destination des pouvoirs publics. Ce document de préconisations émane d'un travail partenarial issu du Groupe National Droits des Femmes, et complété par le Groupe d'Appui National Santé.



es difficultés liées à la précarité et à la sexualité se conjuguent et aggrave la santé des femmes en situation de précarité, notamment des femmes migrantes, en situation de handicap, avec des inégalités territoriales des femmes vivant en quartier Politique de la Ville et/ou en milieu rural.

Des constats nourris par les réalités vécues par nos adhérents et par une revue de la littérature, le plaidoyer a été élaboré avec une vision globale de la santé en prenant compte des déterminants de la santé ainsi que les inégalités sociales et territoriales de la santé. L'enjeu défendu est d'intervenir directement pour et avec les femmes précaires concernées pour lutter contre la stigmatisation, les discriminations et les violences liées au genre et au sexe dans l'accès à la prévention et aux soins, tout en agissant sur les représentations, sur les pratiques professionnelles et les politiques publiques.

En effet, l'impact du sexe et du genre ne sont pas assez pris en comptes dans les déterminants de santé et dans la construction des politiques publiques et territoriales. L'offre de soins est insuffisamment adaptée aux besoins spécifiques et à l'accompagnement à la santé car il est principalement pensé pour les hommes. En France, 10 millions de femmes renoncent chaque année aux soins.

La Fédération des acteurs de la solidarité formule cinq proposition, au travers de ce plaidoyer, pour mieux répondre aux besoins spécifiques en santé des femmes en situation de précarité:

- Agir sur les politiques publiques existantes de réduction des inégalités sociales de santé:
- Adapter l'offre de soins et les dispositifs de prise en charge pour mieux répondre aux besoins spécifiques des femmes en situation de précarité;
- Renforcer la prévention aux spécificités féminines de santé et garantir l'accès aux dépistages;
- Faciliter le parcours de soin des femmes précaires en encourageant le décloisonnement entre le secteur de l'exclusion et de celui du sanitaire et du médico- social;
- Agir pour améliorer les compétences et les connaissances des professionnel·le·s sur les besoins spécifiques en santé des femmes.

Quatre thématiques ont été identifiées et approfondies avec des recommandations propres afin de:

- •Mieux considérer la santé mentale des femmes en situation de précarité;
- Soutenir et accompagner les femmes en pré post maternité ;
- Défendre les droits à la santé et aux soins des femmes étrangères;
- Proposer un accompagnement médico-social individualisé et adapté pour les femmes victimes de violences.

Charline Barghane

Chargée de mission Santé

FAS nationale

Marine Malberg Gallotte

<u>Chargée de mission</u> Droits des Femmes, Prostitution

FAS nationale

Pour plus d'informations















